

CHIFFRES CLÉS

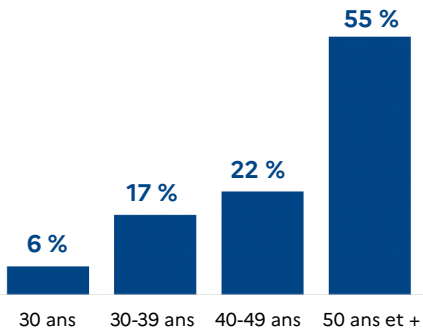
Huîtres : **5 551 t** produites* en 2020
(- 9,15 %/2019)

Moules : **2 414 t** produites* en 2020
(+1,2%/2018)

*production en mer et dans l'étang de Thau

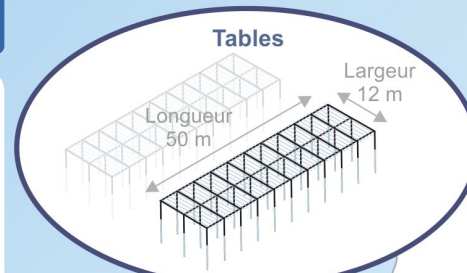
1^{er} bassin conchylicole de Méditerranée
10 % de la production nationale

Chefs d'entreprise



496 exploitants
-1,39 % période 2020/2021

49 ans
âge moyen



Concessions

2 471 tables = 309 ha
153 filières = 54 km

600 mas conchylicoles
42 lieux de dégustation

Les lotissements conchylicoles sont sectorisés en deux zones sur le bassin de Thau depuis 2019.

Ce qu'il faut retenir pour 2021

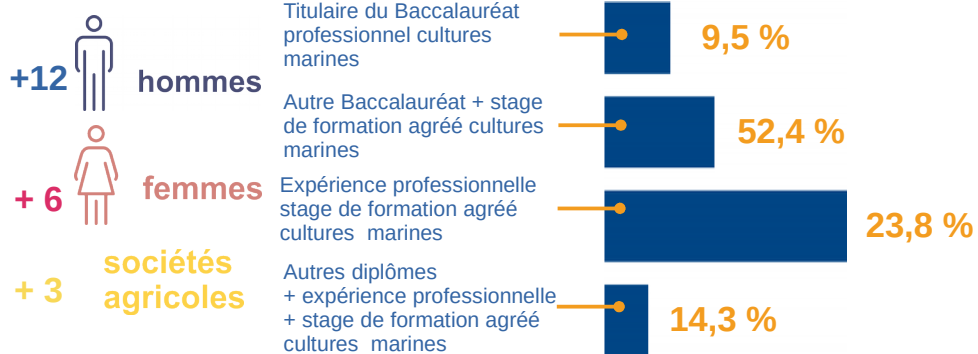
Signature d'une charte pour organiser l'activité de dégustation des coquillages par l'État, le président du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, ainsi que les maires et présidents des collectivités territoriales concernées. L'objectif de la charte est d'encadrer l'activité de dégustation des coquillages dans le prolongement de l'activité de production, tout en accompagnant la diversification d'activités des professionnels, en restant dans l'esprit de découverte et de valorisation des produits. Cette charte vient en appui d'un arrêté préfectoral de réglementation de l'activité de dégustation de coquillages sur le domaine public maritime ou portuaire du département de l'Hérault.

Signature à Sète du 1^{er} contrat de filière conchylicole en France en septembre 2021 par le CRCM, l'État, les collectivités et les partenaires de la filière. Il définit 105 actions prioritaires à mener pour l'avenir de la conchyliculture en Méditerranée.

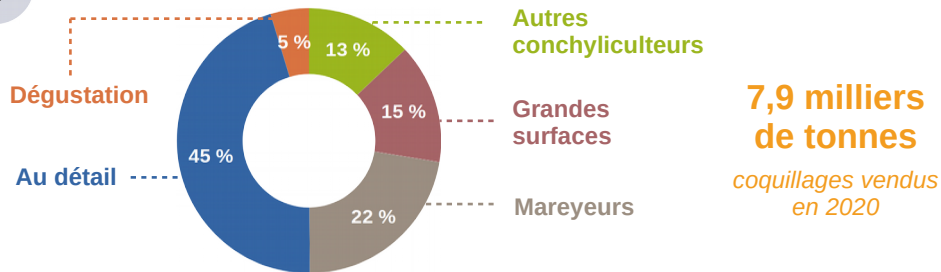


21 nouveaux entrants dans la profession

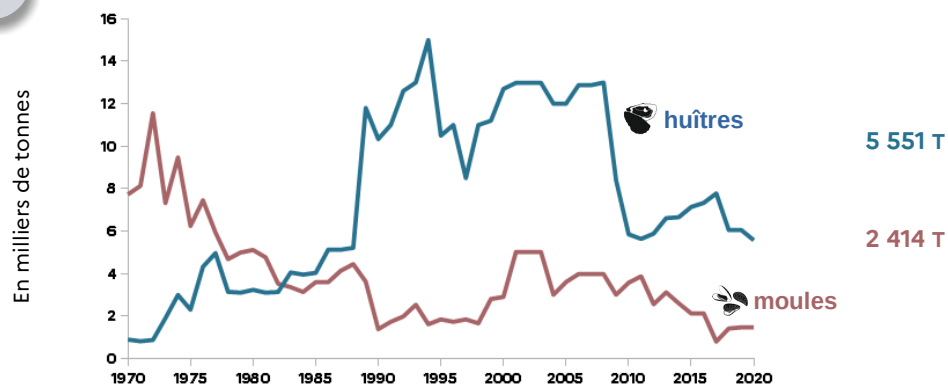
Année 2020 - 2021



Répartition des ventes de coquillages



Evolution des ventes 2011 - 2020

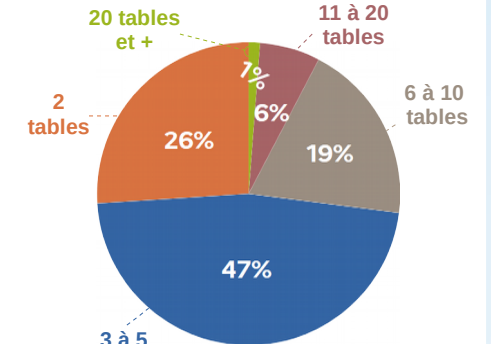


Exploitation des tables conchyloles

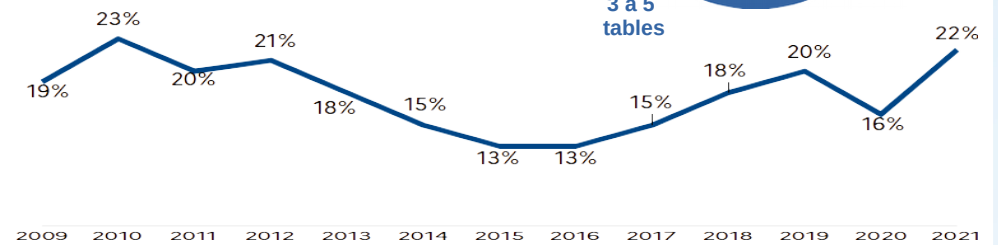
496 exploitants en 2021



Tables détenues par exploitant



Taux de tables vides*



*Pour 2020, le report de la commercialisation des coquillages a entraîné un taux de tables vides plus faible lors des relevés.



Fermeture des lotissements conchyloles

